

BULLETIN DU P. C. M.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

DES

Ingénieurs des Ponts et Chaussées
et des Mines

SIÈGE SOCIAL

Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
28, Rue des Saints-Pères, PARIS



PARIS
Henri CHARLES-LAVAUZELLE
Éditeur militaire
Boulevard Saint-Germain, 124
(MÊME MAISON A LIMOGES)

SOMMAIRE

I. — *Fonctionnement intérieur du P. C. M. :*

Changements dans la liste des Ingénieurs.

A. — Adhésions. — Démissions.

B. — Promotions, mutations, changements d'adresse ou de résidence.

C. — Décès.

Procès-verbal de la réunion du Comité du 1^{er} août 1920.

Avis. — Annuaire du ministère des travaux publics.

II. — *Questions actuelles :*

Indemnités de fonctions. — Addition à la lettre du Président au Ministre des travaux publics.

Frais de contrôle des ingénieurs mobilisés. — Lettre du Ministre des travaux publics et réponse du Président.

III. — *Divers :*

Les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines morts pour la France (ouverture d'une souscription volontaire).

Postes vacants.

Fonctionnement intérieur du P. C. M.

Changements dans la liste des Ingénieurs

Publiée dans le *Bulletin* de Janvier 1920.

A. — ADHÉSIONS NOUVELLES A L'ASSOCIATION.

MM.

- S. P. LALLEMAND, inspecteur général des mines, 58, boulevard Emile-Augier, Paris (16^e).
 S. JAMBERT (Lucien), ingénieur des ponts et chaussées, travaux hydrauliques, arsenal de Toulon (Var).
 S. BRESSOR, ingénieur des ponts et chaussées, Epinal (Vosges).

DÉMISSIONS DE L'ASSOCIATION.

MM.

- JAPIOT, ex-ingénieur des mines.
 DAUBERT, ingénieur des ponts et chaussées, mis à la retraite.

B. — PROMOTIONS ET MUTATIONS.

1^o FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ.

Ponts et chaussées.

(Néant.)

Mines.

INGÉNIEURS ORDINAIRES (à titre définitif).

(A dater du 16 août 1920.)

MM.

- S. LÉVI (Aron-Georges)
 S. HUCHET (Antoine-Émile).
 DEMAY (André-Charles-Edmond).
 S. DUBY (André-Charles).

MM.

- PERRIN (Rene-Marie-Victor).
 LÉVY (René-Salomon).
 S. SCHERESCHESKY (Leon-Philippe).
 S. BRUNSCHWEIG (Robert-Jacques).
 S. P. REUTLER (Paul-Jules-Félix).
 S. SISPONIS (Rodolphe-Joseph).

2° FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRE, EN DISPONIBILITÉ, ETC.

(Néant.)

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX HONORAIRES
DES PONTS ET CHAUSSEES.

M.

S. BECKER.

INGÉNIEURS EN CHEF DES PONTS
ET CHAUSSEES.

M.

S. BELLEVILLE.

Changements d'adresse ou de résidence.

PONTS ET CHAUSSEES.

INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- COMBARNOUS, Bourges (Cher).
- HOUEURT, 17, rue Herbert, Grenoble (Isère).
- LIPMANN, 4, rue Léon-Cosnard, Paris (17°).
- PIGACHE, 2, rue Blaise-Desgoffe, Paris.
- PORCHÉ, 102, boulevard de Versailles (« Le Girardin »), Saint-Cloud (Seine-et-Oise), et 280, boulevard Saint-Germain, Paris.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- ARAGNOL, Cahors (Lot).
- ARBELOT, 53, chemin de Fleury, Meudon (Seine-et-Oise), et 1 bis, rue Colbert, Versailles.
- BERARD, Pnom-Penh (Cambodge).
- BETREDER-MATIBET, 260, rue Saint-Jacques, Paris (5°).
- JACQUART, 17, rue Saint-Fiacre, Paris (2°).
- PAPI, pavillon de la Navigation, quai de la Bourdonnais, Paris.

MINES.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- BRUNSWIC, Béthune (Nord).
- DUBY, Alais (Gard).
- HUCHET, Valenciennes (Nord).
- LÉVI (Georges), Strasbourg.

MM.

- LÉVY (René), Béthune (Nord).
- REUFFLET, Metz.
- SASPORTÉS, Caen (Calvados).
- SCHRESCHESKY, Lyon (Rhône).
- VIGNAL, Toulouse (Haute-Garonne).

C. — DÉCÈS.

MM.

- S. FOUAN, I. G. P.
- S. CUVINOT, I. G. P. (en retraite).

Séance du 1^{er} août 1920.

La séance est ouverte à 9 h. 3/4, sous la présidence de M. C. COLSON, président.

Présents : MM. VIDAL, GUYOT, ARBELOT et VALETTE.

Excusés : MM. BUFOUIN et BOUTTEVILLE.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance au Comité d'une lettre du Ministre des travaux publics relative aux frais de contrôle des ingénieurs mobilisés (1).

M. VIDAL constate qu'il est en effet bien difficile de faire quelque chose par voie d'autorité, pour rendre à ceux-ci ce que d'autres ont touché.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le Conseil général des ponts et chaussées a cherché une solution dans des séances où il a été convoqué, ainsi que M. ARBELOT. Personne n'en a trouvé une vraiment satisfaisante; cependant, il fait observer que, dans certains départements, le montant des frais de contrôle a été réservé. Tout ce que l'on peut demander, c'est que, dans les cas de ce genre, les sommes en question fassent retour aux mobilisés.

Le Comité se rallie à cette conclusion. Il constate que plusieurs ingénieurs en chef ayant fait l'intérim d'ingénieurs ordinaires mobilisés ont remis à ceux-ci les frais de contrôle qu'ils avaient perçus à leur place, mais que cette élégante manière de résoudre la question ne peut être imposée, car on ne peut astreindre ceux qui ont effectué un service à n'en pas conserver la rémunération. Il n'y a eu que deux départements où les ingénieurs en chef aient fait adopter vis-à-vis des mobilisés des solutions dont eux-mêmes ont profité et qui sont vraiment abusives. Mais il ne paraît pas possible d'aboutir à une sanction.

Le Comité prend connaissance d'une demande de l'Association internationale permanente des Congrès de la route et décide de lui verser la souscription annuelle de 100 francs consentie avant la guerre.

Le Comité prend connaissance de deux lettres de M. MASSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, annonçant qu'il proposera de rendre au personnel des mines une part aussi importante que possible dans le contrôle, dès que ce personnel sera réor-

(1) Voir cette lettre insérée au présent *Bulletin*, ainsi que la réponse.

ganisé. Il sera répondu que cette réorganisation paraît très prochaine.

M. LE PRÉSIDENT signale que M. PARENT, ingénieur en chef des mines, a offert sa démission du P. C. M. pour le motif que l'Association n'a pas suffisamment défendu les intérêts des ingénieurs du corps.

Les indications contenues dans le *Bulletin* n° 4 qui vient de paraître permettront à M. PARENT d'apprécier que ces intérêts sont au contraire défendus avec toute l'énergie voulue et le désir le plus vif de voir réaliser les améliorations demandées.

Il sera répondu dans ce sens à M. PARENT.

M. MONGES, ingénieur des ponts et chaussées, a demandé l'intervention du P. C. M. au sujet de la délivrance de permis de circulation sur le P.-L.-M. aux ingénieurs, dans les mêmes conditions qu'autrefois.

M. VALETTE appuie cette demande. Il indique que certains réseaux délivrent des cartes de circulation aux ingénieurs, par mesure générale, mais seulement dans l'étendue de leur département.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il est intervenu pour faire élargir autant que possible les cas de délivrance de cartes exemptes d'impôt portés sur la liste générale; mais il applique aux demandes de démarches particulières le principe que l'Association n'intervient pas dans les questions individuelles.

Le Comité décide que M. RIBOUD sera prié d'examiner s'il serait possible d'obtenir que les Compagnies accordent aux ingénieurs des cartes dans l'étendue de leur service.

L'affaire sera examinée à nouveau lors de la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu du directeur de l'École nationale des ponts et chaussées une demande de souscription au souvenir commémoratif des ingénieurs des ponts et chaussées tués à l'ennemi. Le souvenir consisterait dans l'inscription, sur la pyramide de granit de l'École, des noms des camarades tombés au champ d'honneur. Le prix est évalué à 8.000 francs environ.

La souscription recueillie parmi les professeurs et les élèves de l'École s'élève à environ 3.000 francs. La différence pourrait être comblée par une subvention du ministère des travaux publics et par la contribution de l'Association des anciens élèves externes de l'École et du P. C. M.

En ce qui concerne le P. C. M., le Comité est d'avis, à l'unanimité, de souscrire à cette œuvre. Il pourrait verser 1.000 ou 1.500 francs, selon les besoins.

M. VIDAL suggère l'idée, afin d'alléger la subvention du P. C. M., d'ouvrir une souscription volontaire parmi ses membres (1).

M. LE PRÉSIDENT s'est préoccupé de savoir s'il y avait quelque chose à faire d'analogue pour les camarades des mines tués à l'ennemi. Il a constaté que les plaques commémoratives avaient déjà été installées à l'Ecole par les soins de l'Association des anciens élèves de l'Ecole nationale supérieure des mines, dont font partie les ingénieurs du corps comme les ingénieurs civils. Mais il a su que la publication d'un Livre d'or des ingénieurs tués à l'ennemi est à l'étude à l'Ecole des mines et retardée en raison du coût actuel des impressions.

Le Comité charge son président d'informer le directeur de l'Ecole des mines que l'Association, désireuse de contribuer à garder le souvenir des ingénieurs du corps des mines morts pour la patrie, contribuera à la publication de ce Livre d'or quand elle sera décidée.

M. VIDAL rappelle que M. HUET a demandé, au nom d'un groupe de camarades, l'intervention du P. C. M. pour faire ajouter les frais de déplacement à la rémunération due aux ingénieurs pour les travaux particuliers. Il serait bon de suivre l'affaire, car les frais de déplacement concernant des travaux de faible importance excèdent souvent la rémunération réglementaire.

La question reviendra en discussion en octobre, au rapport de M. VERRIÈRE.

M. VIDAL rappelle également la question de la rémunération des intérimaires.

M. LE PRÉSIDENT répond qu'il a ajouté un paragraphe relatif à ce sujet dans la lettre concernant les indemnités de fonctions. Il ajoute, à titre de renseignement, que le Ministre a saisi les Finances de l'augmentation des indemnités de fonctions. M. LE PRÉSIDENT verra prochainement M. FRANÇOIS-MARSAL et lui en parlera.

M. VIDAL estime que la juste rémunération des intérimaires consisterait dans l'attribution des indemnités de fonctions afférentes au poste, suffisamment relevées.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître que M. VIDAL lui a remis le

(1) Voir la note insérée au présent *Bulletin*.

projet de règlement relatif aux ports maritimes qu'il a été chargé d'étudier avec MM. WATIER et DETOËUF. La promulgation de la loi sur l'autonomie des ports permet aujourd'hui d'étudier, dans le même esprit, les questions relatives aux ports non autonomes.

Après un échange de vues, il est décidé que M. VIDAL revisera la forme du texte présenté. Un décret contiendra les dispositions essentielles et les détails feront l'objet d'un arrêté annexe.

Pour en faciliter la discussion à la prochaine séance, le texte déjà préparé sera distribué aux membres du Comité, qui voudront bien l'examiner et faire part à M. VIDAL des observations qu'il leur aura suggérées.

La date de la prochaine séance est fixée au dimanche 10 octobre, sauf imprévu.

La séance est levée à 11 h. 30.

Le Président,
C. COLSON.

Pr le Secrétaire,
LE CREURER.

Annuaire du Ministère des travaux publics.

L'Association du P. C. M. rappelle qu'elle a pu se procurer, à titre onéreux, une centaine d'exemplaires du nouvel *Annuaire du ministère des travaux publics*, paru récemment.

Ces exemplaires sont mis à la disposition des camarades qui en feront la demande.

Prière de s'adresser à M. LE CREURER, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e). Joindre un mandat poste ou un chèque de 11 francs (cette somme comprend le prix d'achat et les frais d'expédition).

II

Questions actuelles

Indemnités de fonctions.

La lettre du président du P. C. M. au Ministre des travaux publics, en date du 23 mai 1920, et insérée pages 19 à 23 du *Bulletin* n° 4, doit être complétée par l'addition *in fine* des deux aliéas suivants, qui ont été omis par erreur :

Nous croyons devoir indiquer également, comme une manière d'accroître les emoluments des ingénieurs, l'allocation d'indemnités spéciales pour ceux dont le travail est accru par les intérim, si fréquents actuellement.

Je joins à la présente lettre une note donnant des explications plus complètes sur la situation particulièrement difficile de nos camarades du corps des mines et sur les moyens d'y remédier.

Frais de contrôle des ingénieurs mobilisés. — Lettre du Ministre des travaux publics.

Paris, le 3 juillet 1920.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu soumettre à mon prédécesseur, à la date du 24 juin 1919, certains desiderata exprimés par l'Association des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, au sujet de l'attribution des frais de contrôle des voies ferrées d'intérêt local et des distributions d'énergie électrique aux mobilisés.

L'examen de la question dont il s'agit a été confié au Conseil général des ponts et chaussées qui en a fait l'objet d'une étude approfondie et qui vient de me faire connaître son avis sur la solution à y donner.

Après en avoir délibéré, le Conseil général des ponts et chaussées a jugé qu'il n'y avait pas lieu d'enquêter sur le bien-fondé des mesures prises en 1919 à l'égard des mobilisés, aucun moyen pratique pouvant permettre une modification de ces mesures n'étant apparu. Il a fait remarquer, d'autre part, qu'il avait été admis, aussi bien par la commission spéciale qu'il avait chargée de l'étude de l'affaire que par l'Association du P. C. M., que les indemnités de contrôle devaient être partagées à peu près par moitié entre les intérimaires et les mobilisés.

Dans ces conditions, il a estimé que la mesure prise dans la plupart des départements, et qui a consisté à faire bénéficier des indemnités de contrôle les mobilisés, jusqu'au 1^{er} janvier 1916, et ensuite les intérimaires à partir de cette date, a réalisé le partage d'une manière suffisamment approchée pour paraître satisfaisante. Toute autre solution ou

bien serait pratiquement irréalisable, ou bien lèserait des ingénieurs et des agents qui n'ont pas bénéficié de la mesure prise en 1916. Par ailleurs, il convient d'appliquer aux cas particuliers la solution générale adoptée dans la plupart des départements.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après un nouvel examen de la question, j'ai adopté l'avis émis par le Conseil général des ponts et chaussées. Je regrette vivement qu'il ne m'ait pas été possible, en cette circonstance, de donner satisfaction aux desiderata que vous m'aviez exprimés au nom de l'Association des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire général du ministère des travaux publics,
MAHIEU.

A M. le Président de l'Association des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

Réponse à la lettre précédente.

Paris, le 9 août 1920.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me communiquer la décision que vous avez prise, conformément à l'avis du Conseil général des ponts et chaussées, au sujet des frais de contrôle des ingénieurs mobilisés.

Notre Comité, à qui j'en ai donné connaissance, reconnaît qu'il est bien difficile d'aboutir à une solution générale satisfaisante.

Toutefois, dans quelques départements, les sommes perçues à titre de frais de contrôle, qui n'ont pas été versées aux mobilisés, ont été mises en réserve.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien inviter les ingénieurs en chef à proposer, dans ce cas, l'attribution des sommes en question aux fonctionnaires lésés.

Le Comité, me charge de vous exprimer sa gratitude pour les efforts faits par votre administration en vue de rechercher une solution satisfaisante.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Président de l'Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines,

C. COLSON.

III

Divers

Les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines morts pour la France.

Le Comité du P. C. M. a l'honneur de faire connaître aux camarades qu'afin de perpétuer la mémoire de ceux du corps des ponts et chaussées morts pour la France, leurs noms seront gravés sur la pyramide de granit de l'Ecole.

Afin d'alléger la part contributive du P. C. M. dans la dépense relativement élevée, les camarades sont priés d'adresser *le plus tôt possible* la souscription volontaire qu'ils voudront bien consentir pour cette œuvre à M. LE CREURER, agent comptable, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris (VI^e arrondissement).

La liste des donateurs sera publiée dans le prochain *Bulletin*.

Postes vacants.

Le ministère des colonies signale la vacance prochaine du poste d'ingénieur en chef du contrôle du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba. Solde d'Europe, 17.000 à 21.500 francs; supplément colonial attribué pendant le séjour en Abyssinie, à la résidence de Diré-Daoua, où le logement est assuré gratuitement, 7/10^{es} de la solde d'Europe, plus indemnité annuelle de service de 8.000 francs. Frais de tournée remboursés; déplacements, 30 francs par jour. Un abondement est ajouté pour tenir compte de la hausse du thaler abyssin.

Prière de s'adresser à M. BOUTTEVILLE, inspecteur général des ponts et chaussées et des travaux publics des colonies, 27, rue Oudinot, Paris.

Le Gérant : M. LE CREURER.
117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e).

Imprimerie et Librairie militaires CHARLES-LAVAUZELLE

PARIS, 124, Boulevard Saint-Germain (6^e) — 62, Avenue Bandin, LIMOGES

ERNEST GAY, Président du Conseil général de la Seine. — **Paris Héroïque**
La grande guerre. Avec le *Discours-Préface* prononcé par M. POINCARÉ
Président de la République, le 19 octobre 1919, à la remise de la croix de
guerre à la ville de Paris. Volume in-8° de 340 pages..... 7 50

ERICH VON FALKENHAYN, général de l'infanterie. — **Le Commandement**
suprême de l'Armée allemande (1914-1916) et ses décisions essen-
tielles. Traduction et avertissement par le général A. NIESSEL, commandant
le 19^e corps d'armée. Vol. grand in-8° de 236 pages avec 12 cartes... 24

Général GOMER CASTAING. — **Sur le front : Méditations et Pensées de**
guerre (août 1914-mars 1918), avec préface du général DE MAUD'HUY. Volume
in-18 de 220 pages..... 5

LUCIEN CORNET, sénateur. — **1914-1915. Histoire de la guerre :**
TOME I^{er} (des origines au 10 novembre 1914). In-8° de 380 pages..... 7 50
TOME II (du 10 nov. 1914 au 31 mars 1915). In-8° de 360 pages... 7 50
TOME III (du 31 mars 1915 à la fin de 1915). In-8° de 344 pages..... 9
TOME IV (*en préparation*).

Lieutenant-Colonel E. CHOLET. — **A propos de Doctrine. Les leçons de**
passé confirmées par celles de la grande guerre. Vol. grand in-8° de 163 p. 6

La Grande Revanche (1870-1871) (1914-1919). Conférences morales et
patriotiques sur la Grande Guerre qui nous a donné la Victoire. Ouvrage de
vulgarisation pour les soldats et la jeunesse de France. Volume in-8° avec
portraits de M. CLÉMENCEAU et des trois maréchaux, gravures et carte
(16^e édition)..... 3 50

PIERRE DAUZET. — **Guerre de 1914. De Liège à la Marne,** avec croquis et
carte en couleurs des positions successives des armées. Préface de M. Gabriel
HANOTAUX, de l'Académie française. (15^e édition entièrement refondue.) Volume
in-8° de 124 pages..... 3 75

PIERRE DAUZET. — **Guerre de 1914. La bataille des Flandres** (16 octobre
15 novembre 1914), avec une carte en couleurs et deux croquis. Volume in-8°
de 132 pages..... 3 75

Capitaine KUNTZ. — **1914-1915. Les Opérations franco-britanniques dans**
les Flandres. Volume in-18 de 136 pages, avec 9 croquis et 2 cartes
hors texte..... 3 75

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — **Guerre de 1914. La marche sur**
Paris de l'aile droite allemande. Ses derniers combats (26 août-4 septembre
1914), avec trois cartes. (3^e édition, revue et considérablement augmentée)
Volume in-18 de 184 pages..... 3

Campagne 1914-1915. Carnet de route d'un sous-officier du génie
(*Notes de guerre*). Volume in-18 de 76 pages..... 2 25

- **Récit de l'évasion du capitaine Groth.** Odyssée bien curieuse et féconde en
péripiéties. Volume in-8°..... 3 50

Petit Atlas du Musée de l'armée pour suivre les transformations territo-
riales que le Traité de Paix a apportées à la constitution de l'Europe. Atlas
contenant 20 cartes in-16 (27 x 21)
2